



**Access42**

# DECLARATION D'ACCESSIBILITE

18/07/2023

# Table des matières

<b>DECLARATION D'ACCESSIBILITE .....</b>	<b>3</b>
<b>État de conformité .....</b>	<b>3</b>
<b>Résultats des tests.....</b>	<b>3</b>
Contenus inaccessibles.....	3
<b>Technologies utilisées pour la réalisation du site .....</b>	<b>4</b>
<b>Agents utilisateurs et technologies d'assistance utilisées pour vérifier l'accessibilité des contenus.....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Retour d'information et contact .....</b>	<b>4</b>
<b>Voies de recours .....</b>	<b>5</b>

# Déclaration d'accessibilité

Le département de Charente-Maritime s'engage à rendre ses sites internet accessibles conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, plusieurs actions ont été entreprises :

- sensibilisation et formation des personnels à l'accessibilité numérique (webmasters, techniciens et producteurs de contenus en ligne) ;
- nomination d'un référent accessibilité au sein des équipes ;
- conduite régulière d'audits d'accessibilité.

Cette démarche, en cours de développement et de généralisation, doit être pérennisée.

La présente déclaration d'accessibilité s'applique au site « Pont de Ré ».

## État de conformité

Le site « Pont de Ré » (<https://pont-iledere.fr/>) est partiellement conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, [RGAA version 4.1](#), en raison des non-conformités énumérées dans la section « Résultats des tests ».

## Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé le 12/06/2023 et mis à jour le 18/07/2023 par la société Access42 révèle que le site est conforme à 56,67% au RGAA version 4.1.

## Contenus inaccessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

### Non-conformités

- [1.2] Des images de décoration ne sont pas ignorées des technologies d'assistance ;
- [1.3] Des images porteuses d'information n'ont pas d'alternative pertinente ;
- [3.2] [3.3] Des textes et des composants d'interfaces ont des contrastes insuffisants ;
- [5.4] Des tableaux ont des titres qui ne sont pas correctement définis ;
- [6.1 – 6.2] Des liens n'ont pas d'intitulé ou pas d'intitulé explicite ;
- [7.1] Des fonctionnalités JavaScript ne sont pas compatibles avec les technologies d'assistance ou ne sont pas accessibles au clavier (notamment des fenêtres modales, des contenus qui s'affichent et se masquent), ou font un usage inapproprié de propriétés ARIA ;
- [8.9] Des pages font usage de balises à des fins de présentation (par exemple des paragraphes vides et/ou des textes non structurés dans des balises de paragraphes) ;
- [9.1] Des pages ont une hiérarchie de titres non pertinente (titres manquants ou mal définis) ;
- [9.2 – 12.6] La structure et les zones principales des pages sont mal définies ;
- [9.3] Des suites d'éléments ne sont pas structurées avec des listes ;
- [10.1] Des balises ou attributs HTML de présentation sont présents dans certaines pages ;
- [10.2] Des pages contiennent des informations insérées en CSS qui ne sont pas restituées par les technologies d'assistance ;
- [10.3] Des contenus ne se présentent pas dans un ordre logique dans le code source.
- [10.7] Des indications visuelles de prise de focus ne sont pas suffisamment contrastées ou sont désactivées ;
- [10.11] Des contenus présentent des pertes d'informations lorsque les pages sont zoomées à 400% ;
- [10.12] Des pages présentent des pertes d'information et de lisibilité lorsque des propriétés d'espacement de texte sont appliquées ;

- [10.13] Certains contenus additionnels apparaissant au survol ou à la prise de focus ne sont pas contrôlables par l'utilisateur ;
- [11.1] Des champs de formulaires n'ont pas d'étiquette correctement liée ;
- [11.4] Certaines étiquettes ne sont pas accolées à leur champ ;
- [11.9] Des boutons de formulaire ont un intitulé qui n'est pas pertinent ;
- [11.10 – 11.11] Des aides à la saisie sont absentes pour les champs qui attendent un format particulier, des champs obligatoires ne sont pas correctement indiqués et des messages d'erreurs ne sont pas reliés aux champs correspondants ;
- [11.13] Certains formulaires ne permettent pas le remplissage automatique des champs avec les données de l'utilisateur ;
- [13.3] Des documents PDF ne sont pas accessibles;

## Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

- Le cadre iframe « RespiRé info trafic » présente sur la page d'accueil et la page webcam (motif : service externe) ;
- Le cadre « météo » sur la page du même nom (motif : service externe)
- Le cadre « Horaires des marées » sur la page du même nom (motif : service externe)
- La carte Google Map présente sur la page « Contact » (motif : service externe)

## Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 16/06/2023. Elle a été mise à jour le 18/07/2023.

## Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- CSS
- JavaScript
- ARIA
- Outil de gestion de contenus : Wordpress

## Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :

- Firefox 114 et NVDA 2023.1
- Firefox 114 et JAWS 2023
- Safari 16.4 et VoiceOver (macOS 13.3.1)
- Chrome 114 et TalkBack (Android 13)

La vérification de l'accessibilité est le résultat de tests manuels, assistés par des outils (feuilles CSS dédiés, extensions HeadingsMaps et WebDeveloper Toolbar, Color Contrast Analyser).

## Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- Accueil
- Contact
- Mentions légales
- Accessibilité
- Résultats de recherche
- Tarif d'un aller-retour
- Actualités
- Traverser le pont

- Écotaxe
- Tarifs pour les particuliers
- Tarifs cas particuliers
- FAQ
- Le pont de ré en chiffres
- Article test

## Retour d'information et contact

Il est important de rappeler qu'en vertu de l'article 11 de la loi de février 2005 :

*« la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. »*

Le département de Charente-Maritime s'engage à prendre les moyens nécessaires afin de donner accès, dans un délai raisonnable, aux informations et fonctionnalités recherchées par la personne handicapée, que le contenu fasse l'objet d'une dérogation ou non.

Le département de Charente-Maritime invite les personnes qui rencontreraient des difficultés à la contacter [xxx] afin qu'une assistance puisse être apportée (alternative accessible, information et contenu donnés sous une autre forme).

## Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- un [formulaire de contact](#) ;
- la [liste du ou des délégués de votre région](#) avec leurs informations de contact direct ;
- un numéro de téléphone : 09 69 39 00 00 ;
- une adresse postale (courrier gratuit, sans affranchissement) : Le Défenseur des droits - Libre réponse 71120 - 75342 Paris CEDEX 07.